

SÉANCE DU 9 JUIN 2022 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 13, procurations : 4, votants : 17.

L'an deux mille vingt deux, le neuf du mois de juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 2 juin 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Stéphane FICCA.

Absentes ayant donné pouvoir : V. GRILLET a donné pouvoir à M. VANNEL
I. PILLON a donné pouvoir à C. VEILLARD
G. PIOT a donné pouvoir à J. TISSOT
M. SURJUS a donné pouvoir à O. LAURENT

Absents n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY
A. ROLLANDIN

Secrétaires pour la séance : O. LAURENT – C. VEILLARD

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 12 mai 2022
- Délibérations
 - Modification de la liste des emplois communaux
 - Modification du temps de travail d'un agent
 - Subvention exceptionnelle Vilette en Fête
 - Convention instruction droit des sols
- Divers
 - Modification du Plan Local d'Urbanisme
 - Publication des actes
 - Achat barrières
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 12 MAI 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220609-01

MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX (présenté par H. Perdrielle)

Suite à un départ à la retraite en 2020, la commune a cherché à recruter pour compléter l'équipe de cuisine de l'école. La personne en poste depuis 1 an donnant pleine satisfaction, il est proposé de la titulariser. Les caractéristiques du poste n'étant pas identiques à celui de la personne partie à la retraite, l'ancien poste est supprimé et un nouveau poste est ouvert (adjoint technique territorial permanent, à temps non complet 32 h 04 hebdomadaires annualisées sur les 36 semaines scolaires).

Voté à l'unanimité (2 abstentions).

DÉLIBÉRATION N° 20220609-02

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT (présenté par H. Perdrielle)

Suite au même départ à la retraite, la réorganisation de l'équipe de cantine a donné lieu à une évolution des taux horaires du poste d'un agent. Une erreur d'évaluation sur le nombre d'heures ayant été calculé à l'époque impose aujourd'hui de régulariser la situation avec le nombre d'heures réel et de compenser les heures non payées durant la période.

Voté à l'unanimité (2 abstentions).

DÉLIBÉRATION N° 20220609-03

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VILLETTE EN FÊTE (présenté par H. Perdrielle)

L'association Vilette en Fête ayant avancé le paiement des récompenses pour la course du Galop Romain organisée le 1^{er} mai 2022, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour compenser cette dépense que la commune s'était engagée à effectuer.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220609-04

CONVENTION INSTRUCTION DROIT DES SOLS (présenté par J. Tissot)

Afin de s'adapter aux évolutions réglementaires, il convient de prendre une nouvelle convention pour l'instruction des dossiers de droit des sols par Vienne Condrieu Agglomération. Une délibération a été prise par le conseil communautaire, il est demandé au conseil municipal de chaque commune de se prononcer dans les mêmes conditions.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONNEMENTS DIVERSES

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (présenté par J. Galéra)

La commission urbanisme a travaillé avec les services de Vienne Condrieu Agglomération sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une réunion de finalisation aura lieu le 30 juin.

En plus des modifications déjà évoquées, quelques nouveaux ajouts sont demandés :

- interdire le stationnement sur la voie publique en dehors des emplacements prévus ;
- demander au moins 2 places de stationnement pour les professions libérales dans le secteur Ua ;
- consulter le nuancier en mairie pour les couleurs d'enduit et choisir une teinte s'intégrant dans l'environnement de la construction ;
- imposer pour les constructions neuves que les volets roulants soient intégrés dans la maçonnerie.

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) route de Marennes imposera l'installation de commerces en rez-de-chaussée.

PUBLICATION DES ACTES (présenté par O. Laurent)

Le gouvernement a pris une ordonnance faisant évoluer la publication des actes administratifs tels que compte-rendus et procès-verbaux des réunions du conseil municipal. L'organisation actuelle de la commune correspond essentiellement déjà à la nouvelle réglementation. Toutefois quelques adaptations sont à adopter. Les signatures de tous les conseillers sur les délibérations sont remplacées par les seules signatures du maire et des secrétaires de séance. La liste des délibérations examinées en conseil devra être publiée sous une semaine (en mairie et sur le site internet de la commune). Le modèle de procès-verbal a été légèrement retouché pour être conforme aux nouvelles directives. Il devra être validé à la séance suivante du conseil et publié sous 8 jours après son approbation. Cette publication se fera sous format électronique uniquement. Un exemplaire papier pourra être fourni sur simple demande.

B. Péchon indique qu'il reste un travail à faire sur le stockage fiable et pérenne de ces documents numériques, ainsi que sur leur signature électronique.

ACHAT BARRIÈRES (présenté par C. Veillard)

Le stock de barrières de la commune (une petite dizaine) est trop limité pour les besoins. Il a été prévu l'achat d'une vingtaine de barrières au budget primitif 2022. Depuis l'établissement des devis, les prix ont augmenté, il est donc proposé soit une augmentation de 140 € du coût prévu, soit une réduction du nombre de barrières achetées.

Le conseil est favorable à l'achat des 20 barrières prévues, qui constituent un besoin réel pour la commune.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE (présenté par J. Tissot)

Nous avons reçu le courrier officiel de la poste concernant les nouveaux horaires du bureau de Villette de Vienne, valables à partir du 13 juin 2022 :

- lundi : fermé
- mardi : 9h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00
- mercredi : 9h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00
- jeudi : 9h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00
- vendredi : 9h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00
- samedi : 9h00 - 12h00

DOMAINE DES POIRIERS (présenté par J. Tissot)

Dans le cadre de l'instruction de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) déposée par European Homes, une réunion est prévue le 15 juin 2022 pour faire le point sur différents aspects : petits travaux manquants, réseaux d'eau, voirie, etc.

NETTOYONS LA NATURE (présenté par C. Veillard)

L'opération est organisée le samedi 18 juin par le CME en synergie avec la fête de la Saint Jean organisée par Villette en Fête. Les participants au nettoyage se verront offrir un bon pour une boisson lors des festivités du soir.

CULTURE (présenté par C. Veillard)

La programmation culturelle de la commune se met en place.

Un concert aura lieu vendredi 17 juin à 20h à la salle polyvalente Roger Chenavier avec deux trios de jeunes musiciens. Il est proposé gratuitement par l'association Contrasts en remerciement des prêts de salles par la mairie.

Le 21 juin, deux événements sont prévus sur la commune pour la fête de la musique : l'un au restaurant Saveurs et Traditions, et l'autre à la maison Colombier.

Le dimanche 25 septembre, un petit événement autour du livre aura lieu à la maison des associations : le « Lireidon », un événement festif de rencontres autour des livres, de la lecture et de l'écriture : jouer avec les mots, partager le plaisir de lire, mettre en voix ses lectures.

Au programme des ateliers : slam, jeux d'écriture, jeux de société autour du livre, cercle de présentation de livres, lectures à voix haute, espaces de lecture libre, etc.

Vendredi 14 octobre, le spectacle de théâtre « Georges et Georges » autour de Georges Feydeau par la compagnie « à tour de rôle » sur un texte d'Eric-Emmanuel Schmitt (mise en scène d'Isabelle Royer) est programmé à la salle polyvalente.

Du 10 au 12 novembre aura lieu l'exposition « Villette d'hier à aujourd'hui » autour des fêtes du village. Nous recherchons des photos et souvenirs en particulier des feux de la Saint Jean, des classes, de la fête des métiers et des fêtes intervillages. Un groupe s'est mis en place pour faire des interviews souvenirs de personnes âgées du village (l'idée étant de poursuivre la vidéo de 2000).

ZONE BLEUE (présenté par J.-P. Badia)

Le tracé des places de la zone bleue est finalisé, et les panneaux sont en place. Il reste à déterminer la date de mise en service et les modalités de verbalisation. Un travail complémentaire de communication est à faire auprès de la population. Des disques ont été commandés par la commune, ils devraient être disponibles le 26 juin.

INONDATIONS (présenté par J.-P. Badia)

Suite à l'événement pluvieux violent du 8 juin, il est bon de collecter des photos et de relever la liste des personnes sinistrées afin d'en informer le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.